

3ème Rallye Provence Méditerranée Story

Les 27 et 28 mars 2010

PROGRAMMES – HORAIRES

lundi 1 ^{er} février 2010	Parution du règlement
lundi 1 ^{er} février 2010	Ouverture des engagements
lundi 8 mars 2010	Parution du carnet d'itinéraire
samedi 13 mars 2010	Dates et heures des reconnaissances de 6h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
dimanche 14 mars 2010	Clôture des engagements
lundi 15 mars 2010	Vérifications administratives et techniques Place SAINT FRANCOIS de 20h00 à 22h00 (facultatives)
vendredi 26 mars 2010	Vérifications administratives et techniques Place SAINT FRANCOIS de 7h00 à 11h30
samedi 27 mars 2010	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 11h45 Ecole Municipale BORMES LES MIMOSAS
samedi 27 mars 2010	Publication des équipages admis au départ Place ST FRANCOIS à BORMES LES MIMOSAS à 12h15
samedi 27 mars 2010	Départ 1 ^{ère} Etape Place ST FRANCOIS BORMES LES MIMOSAS à 13h00
samedi 27 mars 2010	Arrivée de la 1 ^{ère} Etape Place SAINT T FRANCOIS BORMES LES MIMOSAS à 19h32
samedi 27 mars 2010	Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} Etape Place SAINT FRANCOIS BORMES LES MIMOSAS à 21h30
dimanche 28 mars 2010	Départ 2 ^{ème} Etape Place SAINT FRANCOIS BORMES LES MIMOSAS à 8h00
dimanche 28 mars 2010	Arrivée 2 ^{ème} Etape Place SAINT FRANCOIS BORMES LES MIMOSAS à 15h06
dimanche 28 mars 2010	Publication du Classement final provisoire Place SAINT FRANCOIS BORMES LES MIMOSAS 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent
Publication du Classement final officiel	Place SAINT FRANCOIS à BORMES LES MIMOSAS 30 mn après la publication du classement final provisoire
Vérifications Finales BORMES LES MIMOSAS dimanche 28 mars 2010 à 18h00	ateliers municipaux de la Mairie Remise des prix Salle des fêtes BORMES LES MIMOSAS

ADRESSES

Secrétariat du Rallye :

ZAC des Andues, Avenue de l'Arlésienne prolongée, 83210 SOLLIES-PONT – Tél : 04.94.00.90.40, Fax : 04.94.00.90.39 –
Portable : 06.73.24.66.78 - email : asac.var@neuf.fr – site : www.asacduvar.org

Permanence du rallye :

Cantine municipale, Place ST FRANCOIS – BORMES LES MIMOSAS.

Podium de départ et Tableau d'affichage :

Place SAINT FRANCOIS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du VAR avec le concours de la ville de BORMES LES MIMOSAS organise les 27 et 28 mars 2010, en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve nationale historique dénommée 3ème Rallye PROVENCE MEDITERRANEE STORY.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 29 délivré le 19 janvier 2010.

1 – 1 Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Emile PRADES licence n° 2247/0703

Membres :

Claude PAOLETTI licence n° 40448/0607

Bernard GEFFROY licence n° 1032/0705

Directeur de Course :

Pascal MANGIAPAN licence n° 21916/0712

Directeurs de Course Adjoints :

Myriam VINCENT licence n° 1527/0704

Jean Luc BRETAR licence n° 134776/0777

PLEUVEREAUX Gérard licence n° 1840/0712

Patricia DESMOTS

Secrétaire de Direction de Course :

Chargés des Relations avec les Concurrents :

Manuela PRADES licence n° 34242/0703

Stagiaire

Hélène BRETAR licence n° 140879/0777

Robert RICHARD licence n° 44762/0701

Médecin Chef :

Jean-Louis ORFILA licence n° 26521/0712

Commissaires Techniques (responsable) :

Jean Jacques PAOLETTI licence n° 7473/0606

Henri PLUTON licence n° 44128/0726

Philippe BLANC licence n° 38131/0727

Chargé des relations avec la presse :

Daniel BLAS

Responsable temps :

Marie-Christine RICHARD

Observateur Comité :

Représentant Préfecture Comité :

Robert GALLI

A l'exception du Collège des Commissaires Sportifs tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans les additifs éventuels, sont juges de fait.

1 – 2 Eligibilité

L'épreuve compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC,
- le Challenge VHC du Comité Régional du Sport Automobile PACA
- le Challenge Historique Côte d'Azur.

1 – 3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 26 mars 2010 de 20h00 à 22h00 (facultatives) et le samedi 27 mars 2010 de 7h00 à 11h30 Place SAINT FRANCOIS.

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées aux ateliers municipaux de la Mairie de BORMES

Prix horaire de la main-d'œuvre : 45 euros TTC

ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3 – 1 Demandes d'engagements – Inscriptions – section compétition

Tout concurrent désirant participer au rallye historique de compétition 3^{ème} Rallye Provence Méditerranée Story doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 mars 2010.

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 40 voitures.

Les droits d'engagement sont fixés à :

Publicité facultative des organisateurs

450 euros

Sans publicité facultative des organisateurs

900 euros

Couvrant les frais suivants :

Déjeuner du dimanche midi et cocktail de clôture

-3-2 Equipages

Conforme au règlement standard et aux prescriptions FFSA FFSA.

-3-3 Ordre de Départ

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4-1 VOITURES AUTORISEES

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à I incluses, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH).

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, GTP, Sport Prototype et biplace course (HST/GTP/TSCR) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visé par l'ASN du pays d'origine du concurrent.

Le Passeport Technique est obligatoire pour les licenciés FFSA

Sont également autorisées les voitures de la catégorie « Classic »

4 - 2 Classification des voitures

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 et 3S, réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France Auto édition 2009 « règles spécifiques rallye VHC ».

4 –3 – Pneumatiques

Conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

Toute assistance sera interdite en dehors des parcs d'assistance.

4 – 4-1 – Définition de l'assistance interdite

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévus à cet effet et sur le parcours dans les secteurs autorisés matérialisés par un panneau avec clé à molette. Toute assistance en dehors de ces zones est strictement interdite.

Les concurrents restent responsables de leurs équipes d'assistance.

4 – 3 – 3 – Définition de l'assistance interdite : voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye, l'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides) pièces détachées, outils ou matériel autre que ceux transportés dans la voiture concurrente, le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance, le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement est strictement interdit.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Publicité obligatoire :

Panneaux de portière haut : attente additif

Panneaux de portière bas : attente additif

Publicité facultative

Bandeaux de pare brise gauche : attente additif

Bandeaux de pare brise droit : attente additif

En ce qui concerne la publicité individuelle, voir dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

ARTICLE 6 : SITE ET INFRASTRUCTURES

6 – 1 : Description

Le 3^{ème} Rallye Provence Méditerranée Story comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 137,570 kms , il est divisé en deux étapes et 4 sections (Total du rallye 404,980 kms) :

ES 1-4	PAS DU CERF
ES 2	PIGNANS-chêne des fourches
ES 3/6	St Guillaume-BABAOU
ES 5	PIGNANS-COLLOBRIERES
ES 7	Gratteloup-BABAOU
ES 8/10	CUERS-PUGET-VILLE
ES 11	CABASSE
ES 12	PIGNANS-chêne des Fourches
ES 13	PIERREFEU-PAS DU CERF

Voir itinéraire en annexe.

6 -2 – Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances, le code de route (notamment la vitesse et le bruit).

La durée des reconnaissances est au maximum de 3 jours. Il est bien précisé que les reconnaissances se font sur route ouverte dans le cadre du code de la route et ne doivent, en aucune façon, être assimilées à des essais.

Nombre de passages : 4 maximum.

Des contrôles sévères seront effectués.

6.2.6

Jours de reconnaissances : 13 et 14 mars 2010

Les reconnaissances seront interdites de 12h00 à 14h00 et de 21h00 à 08h00

6 – 3 - Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6 – 4 – Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 - Départ

Le départ sera donné le Samedi 27 mars 2010 à 13h00 de minute en minute, dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

7.2 - Dispositions relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA.

Les signes distinctifs des officiels en poste seront des chasubles normalisées avec la fonction inscrite dans le dos.

Directeur de course	Chasuble noire
Chef de poste	Chasuble bleue turquoise
Relations concurrents	Chasuble rouge
Commissaire technique	Chasuble rouge
Commissaires parcs et route	Chasuble jaune

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général

un classement pour les catégories 1 et 1S confondues

Un classement pour les catégories 2 et 2S confondues

Un classement pour les catégories 3 et 3S confondues

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel

Les voitures de catégorie « Classic » feront l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres catégories.

Les voitures de catégories « Classic » ne marqueront pas de points pour la coupe de France.

Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque épreuve sur route, augmenté des éventuelles pénalisations.

ARTICLE 10 – COUPES ET RECOMPENSES

La remise des coupes se déroulera le 28 mars 2010 à la salle des fêtes de BORMES LES MIMOSAS à 18h00

Des coupes seront remises :

au 3 premiers de chaque classement.

Une coupe sera remise à un commissaire.

TABLEAU DES REPARTITIONS DE CATEGORIES ET DE CLASSES POUR RALLYES V.H.C.

RALLYE VHC

		pér,	pér,	pér,	pér,	pér,	pér,	pér,	
		E	E	F	G1	G2	H1	H2	I
		47/61	58/61	62/65	66/69	70/71	72/75	76	77/81
catégorie 1	(1947:1957)								
	jusqu'à 1000 cm3	A1							
	de 1001 à 1600 cm3	A2							
	plus de 1600 cm3	A3							
	T et GT 1958/1969								
	jusqu'à 1150 cm3		B1	B1	B1				
	1151 à 1300 cm3		B2	B2	B2				
	1301 à 1600 cm3		B3	B3	B3				
	1601 à 2000 cm3		B4	B4	B4				
	plus de 2000 cm3		B5	B5	B5				
catégorie 1S	TC,GTS,GTP 58/69								
	jusqu'à 1150 cm3		B1S	B1S	B1S				
	1151 à 1300 cm3		B2S	B2S	B2S				
	1301 à 1600 cm3		B3S	B3S	B3S				
	1601 à 2000 cm3		B4S	B4S	B4S				
	plus de 2000 cm3		B5S	B5S	B5S				
catégorie 2	T et GT 70/75								
	jusqu'à 1300 cm3					C1	C1		
	1301 à 1600 cm3					C2	C2		
	1601 à 2000 cm3					C3	C3		
	2001 à 2500 cm3					C4	C4		
	plus de 2500 cm3					C5	C5		
catégorie 2S	TC,GTS,GTP Gr5,TSCR 70/75								
	jusqu'à 1300 cm3					C1S	C1S		
	1301 à 1600 cm3					C2S	C2S		
	1601 à 2000 cm3					C3S	C3S		
	2001 à 2500 cm3					C4S	C4S		
	plus de 2500 cm3					C5S	C5S		
Catégorie 3	T et GT 76/81							D1	D1
	jusqu'à 1300 cm3							D2	D2
	1301 à 1600 cm3							D3	D3
	1601 à 2000 cm3							D4	D4
	plus de 2000 cm3								
Catégorie 3S	TC et GTS 76/81								
	jusqu'à 1300 cm3							D1S	D1S
	1301 à 1600 cm3							D2S	D2S
	1601 à 2000 cm3							D3S	D3S
	plus de 2000 cm3							D4S	D4S

3ème Rallye Provence Méditerranée Story

RALLYE NATIONAL DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIF

1 - PROGRAMME – HORAIRES

Idem Règlement VHC

2 - ORGANISATION

Idem Règlement VHC

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE : Place SAINT FRANCOIS à BORMES LES MIMOSAS pendant tout le meeting

1 – 1 – Officiels de l’épreuve

Idem Règlement VHC

1 – 2 – Eligibilité

L’épreuve compte :

le Championnat Historique R.H.S. du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d’Azur,
le Challenge Historique Côte d’Azur.

1 – 3 – Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d’engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu sur le parking Place SAINT FRANCOIS à BORMES LES MIMOSAS.

Les concurrents devront présenter la Fiche d’identité adéquate (voir art 4.1) de sa voiture aux vérifications.

Les vérifications effectuées avant le départ seront d’ordre tout à fait général (contrôle, marque et modèle, année de construction, conformité au code de la route, etc).

1 – 3 – 12 – Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées aux ateliers municipaux à BORMES LES MIMOSAS

Prix horaires 45 euros TTC.

Dès son arrivée l’équipage doit rejoindre le parc fermé.

ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURRENT ET PILOTES

3 - 1 – Demandes d’engagement – Inscriptions

Tout concurrent désirant participer au rallye historique de régularité sportif 3^{ème} Rallye Provence Méditerranée Story doit être adresser au secrétariat du rallye la demande ci-jointe, dûment complétée avant le 15 mars 2010.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d’engagement la catégorie de moyennes choisies pour la totalité du rallye : « haute, intermédiaire, basse ». Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre maximum d’engagés est fixé à 110 (ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d’engagés en VHC).

Les droits d’engagements sont fixés à :

450 euros avec publicité facultative des organisateurs

900 euros sans publicité facultative des organisateurs.

Couvrant les frais suivants :

frais de participation

Déjeuner buffet du dimanche midi

Cocktail de clôture.

La demande d’engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d’engagement. Les droits seront intégralement remboursés aux candidats dont l’engagement aura été refusé ou en cas d’annulation du rallye. De par son engagement, le concurrent s’interdit toute opération de relations publiques sur les parcs sans autorisation écrite de l’organisation.

3 – 2 – EQUIPAGES

Licences admises :

Les licences « pratiquant » Internationale (A, B, C, C junior pour le copilote exclusivement, Régularité et Restrictive) ou Nationale (Concurrent Conducteur, Régularité) sont admises ainsi que les titres de participation International Régularité et National Régularité.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire.

L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans.

Le départ ne sera donné aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise soit par le concurrent, soit par les membres de l'équipage ou par son assistance, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer toute éventuelle pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3-2.2. Equipages

L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé entraînera l'exclusion.

3.2.3. Equipements des équipages

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme E). Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

3 – 3 ORDRE DE DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Les voitures partiront de minutes en minutes ou de 30 en 30 secondes.

Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Le comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires.

Les plaques de rallye devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye. Les plaques ne devront en aucun cas recouvrir, même partiellement, les plaques d'immatriculation de la voiture, sous peine d'une pénalisation de 80 euros par plaque.

Les numéros de compétition, fournis par les organisateurs, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye, sur chacune des deux portières avant de la voiture. En cas d'impossibilité, il devra être apposé sur une autre partie du véhicule avec l'accord écrit préalable de l'organisation.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4 – 1 – Voitures admises

Sont admises, sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du Code Sportif de la FIA.

Les voitures des périodes C à I de 1919 à 1981.

Sont autorisés les groupes suivants.

1. *Groupe de régularité historique* : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981

2. *Groupe régularité prestige* : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.1982< ;

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International. Un extincteur et un triangle de signalisation sont obligatoire.

4 – 2 – Instruments à bord

Deux catégories distinctes seront établies :

Catégorie 1 : Voitures équipées d'instruments de mesures de distance mécaniques connectés à des capteurs mécaniques Où électroniques en sus des instruments de bord.

Catégorie 2 : Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronographe.

4 – 3 – Documents à fournir aux vérifications

Une fiche d'identité pour Véhicule Historique FIA ou FFSA, ou un « Laissez-passer de véhicule » pour Rallye de Régularité Historique FIA ou encore une Fiche d'Identité FIVA, doit être présentée aux commissaires techniques aux vérifications techniques.

4 – 4 – Assistance

Les véhicules d'assistance sont autorisés et les concurrents restent responsables de leur assistance.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Idem règlement VHC

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6 – 1 – Description

Idem règlement VHC

6 – 2 – Reconnaissances

Idem règlement VHC

6 – 3 – Carnets de contrôle

Idem règlement VHC

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7-1- Départ

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné.

Les concurrents partiront de minute en minute.

7 – 2 – Disposition Générale Relatives aux Contrôles

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.

Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ

7.3- Test de régularité

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est de 3 Km.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : **1 seconde de pénalité.**

Exemple :

Moyenne définie 45 Km

Longueur du secteur de test de régularité 5.100 Km

Temps imparti : 6mn 48sec

Temps réalisé : 6mn 59sec = 11 secondes de pénalité

Temps réalisé : 6mn 31sec = 17 secondes de pénalité

L'organisateur peut prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au dessous entraînera une pénalité d'une seconde.

Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique :

Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 catégories et pour la TOTALITE des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.

Le Directeur de Course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque tests de régularité une « moyenne haute » une « moyenne intermédiaire » une « moyenne basse » en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3.

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclus.

(art.7.5.1 du règlement standard)

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7-4 Zone d'étalonnage : il n'y a pas de zone détalonnage (le road book est précis)

7-4.2.

Si un pilote saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 minutes avant le départ de la première voiture de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire.

ARTICLE 8 – PENALITES - RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe tel que définis à l'article 4.1 par ordre décroissant des pénalités en 2 catégories comme indiqués à l'article 4.2

ARTICLE 10 – COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

- Les 10 premiers du classement catégorie B
- Les 3 premiers du classement catégorie A

La remise des coupes se déroulera le 28 mars 2010 à la salle des fêtes de BORMES LES MIMOSAS à 18h00

Des coupes seront remises à des commissaires.